

HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES : PRÉVENIR, AGIR ET SANCTIONNER

Apprendre à le maîtriser pour mieux le prévenir



DUREE

1 jour – 7 heures

OBJECTIFS

- S'approprier la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Cerner les notions de « harcèlement sexuel » et « d'agissements sexistes »
- Acquérir une méthode de travail et réagir efficacement en cas de situation de harcèlement

POUR QUI

- Dirigeants, DRH, Collaborateurs(trices) RH, Membres du CSE, Médecins du travail, Infirmiers(ères), Représentants du personnel, IPRP, Inspecteurs du travail.

PREREQUIS

Aucun

MOYENS PEDAGOGIQUES

Pédagogique active et participative.

Alternance d'apports théoriques avec des mises en pratique opérationnelles sur la base de cas concrets rencontrés par les participants.

Etudes de cas, projection de films et jeux pédagogiques et remise d'une « boîte à outils » à l'issue de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par une consultante, formatrice professionnelle pour adultes, justifiant d'une expertise significative en ressources humaines, relations sociales, droit social, santé, sécurité et conditions de travail doublée d'une solide expérience en face-à-face pédagogique et habilitée par arrêté préfectoral pour dispenser la formation à destination des CE des CHSCT.

LIVRABLES

Support de cours dématérialisé

VALIDATION

Attestation de fin de formation

PROGRAMME

I. DEFINIR LA NOTION DE HARCELEMENT SEXUEL

- Identifier les types de harcèlement sexuel
- Le distinguer des agissements sexistes et des autres types d'infractions
- Prendre conscience du caractère pénal des notions de harcèlement sexuel et agissements sexistes

II. CERNER LES ENJEUX JURIDIQUES, SOCIAUX ET ECONOMIQUES DU HARCELEMENT SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES

- Enjeux du cadre juridique et obligations légales de l'employeur
- Principes généraux de prévention et notion de risque
- RPS et document unique, BDES
- Obligation de résultat de l'employeur

⇒ **Etude de cas** : étude d'exemples de pratiques qualifiées de harcèlement sexuel en jurisprudence

III. PREVENIR LE HARCELEMENT SEXUEL ET REAGIR FACE A CES COMPORTEMENTS

- Diagnostic, analyse approfondie des dysfonctionnements et plan d'actions
- Manager la démarche de prévention (organiser, coordonner, faciliter, motiver, former...)
- Mettre en place une cellule d'alerte et nommer un chef de projet reconnu
- Assurer un suivi efficace
- Enquêter

⇒ **Cas pratique** : chasse aux risques et vidéos

LES PLUS PEDAGOGIQUES

- Formation / action permettant une application immédiate
- Service Après formation pendant 3 mois



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com